

BAHAMAS**Amnesty International demande une commission d'enquête sur les conditions carcérales au centre de détention Carmichael***Index AI : AMR 14/002/2004**ÉFAI*

Vendredi 10 décembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Selon certaines informations, les responsables du maintien de l'ordre auraient eu un recours excessif à la force lors d'un incendie et d'une altercation au Centre de détention Carmichael ce jeudi 9 décembre. Ces événements ont fait neuf blessés chez les détenus et 11 chez les militaires. Le gouvernement des Bahamas doit donc établir une commission d'enquête indépendante sur les conditions de vie au Centre de détention Carmichael, a déclaré Amnesty International ce vendredi 10 décembre.

Selon certaines informations reçues par Amnesty International, des détenus affirment que plusieurs personnes, dont des femmes et des enfants, ont été roués de coups de matraque, et que la police a empêché les détenus de quitter les lieux après le début de l'incendie. Selon les autorités, les militaires ont tiré des balles en caoutchouc pour restaurer l'ordre, après que des détenus eurent tenté de s'enfermer dans une pièce, puis y eurent mis le feu. Un journal a également publié une information non confirmée selon laquelle un homme aurait reçu une blessure par balle. Ces événements auraient fait suite à une tentative des services d'immigration et des militaires d'expulser des détenus cubains.

« À partir de leurs conclusions, les enquêteurs devront formuler des recommandations sur les changements ou améliorations à apporter aux conditions de détention dans les services de l'immigration » a déclaré Amnesty International.

En réaction à cet événement, Amnesty International a demandé au gouvernement, ainsi qu'au Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, de protéger les demandeurs d'asile contre tout retour forcé et toute discrimination.

Contexte

Le 8 décembre, le ministre du travail et de l'immigration a présenté un rapport au parlement, faisant suite à l'enquête sur plusieurs allégations de mauvais traitements au Centre de détention Carmichael. Ce problème avait été évoqué par Amnesty International et d'autres organisations.

Ce rapport, certes bienvenu, évitait d'aborder des problèmes sérieux comme la détention d'enfants sur une durée indéterminée. Amnesty International donnera au gouvernement une réponse officielle à ce rapport, et recherche actuellement d'autres renseignements sur les attributions de l'enquête de police. L'organisation s'inquiète de la protection et de la disponibilité des témoins.

En 2002, Amnesty International a recommandé que le gouvernement établisse un corps d'inspection pluridisciplinaire, indépendant du gouvernement et doté du pouvoir de visiter régulièrement le Centre de détention Carmichael, afin d'entendre les plaintes des détenus et de rédiger des recommandations et des rapports publics. Ce corps d'inspection doit avoir un accès libre et entier aux détenus. Parmi les autres recommandations figuraient l'invitation du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, afin que ce groupe rende son rapport, et la mise aux normes internationales des textes et des pratiques de détention.

Le centre de détention Carmichael reçoit des ressortissants étrangers qui, selon les autorités, auraient enfreint les textes de lois sur l'immigration. Parmi ces personnes figurent des demandeurs d'asile. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>